

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18 fr.
Trois mois... 10 fr.

Poste.

Un an... 35 fr.
Six mois... 21 fr.
Trois mois... 12 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

A. EWIG, Rue Fiechter, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions, reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. JAVAS-LANFITE, 10, Place de la Bourse, 9.

SAUMUR,

16 Janvier 1879.

Chronique générale.

SENAT. — Versailles, 15 janvier, 4 heures du soir. — M. Martel est élu président. M. Jules Simon s'est désisté. Toute la droite a voté pour M. d'Audiffret-Pasquier. M. Gambetta s'efforce de calmer l'irritation de l'extrême gauche contre le cabinet Dufaure. Deux grands journaux de Paris, jusqu'à ce jour opportunistes, deviennent radicaux et combattent la politique d'ajournement de M. Gambetta. L'extrême gauche, en interpellant le gouvernement, compte pour le renverser sur le concours des droites.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Mardi, M. Jules Grévy a été élu président de la Chambre par 288 voix sur 299 votants.

MM. Baillou, Brisson, Jules Ferry et le comte de Durfort de Civrac ont été élus vice-présidents.

Les huit secrétaires élus sont : MM. René Brice, Camille Sée, Drumel, Ménard-Dorian, Jean David, Louis Legrand, marquis de Valfons et le comte Le Godinec de Traissan.

Enfin, les trois questeurs élus sont : MM. de Mahy, Margaine et Gailly.

A propos d'un nouveau cabinet, on assure que M. Calmon ambitionne le portefeuille de l'intérieur, au cas où le cabinet actuel serait forcé de se retirer. M. Calmon fait une cour assidue à M. Gambetta et se montre disposé à faire de son chef toutes les réformes qu'on lui demanderait, si on lui confiait le ministère qu'il convoite.

A la seconde séance du conseil des ministres, qui s'est tenue à l'Élysée, le Maréchal a cru devoir prévenir tous les membres du cabinet que, si la question de mise en accusation des ministres du 16 Mai était adoptée par la Chambre, malgré l'opposition du gouvernement, il se verrait dans la nécessité absolue de se retirer aussitôt. On se doutait déjà de cette intention du Maréchal, mais on ne croyait pas qu'il l'eût formulée si nettement.

Depuis que M. Gambetta a sérieusement refusé de prendre la direction des affaires, malgré les pressantes sollicitations des frères et amis, qui comptaient bien entrer dans le sillon du pouvoir à la suite du chef des gauches, les intransigeants prétendent qu'il perd la République et qu'on ne doit plus le suivre aussi aveuglément depuis surtout qu'il se montre le soutien du cabinet Dufaure. Dans plusieurs réunions qui ont eu lieu ces jours derniers, M. Gambetta a été malmené de la plus cruelle façon par ceux-mêmes qui comptaient obtenir de lui, à bref délai, une bonne position, donnant honneur et profit.

On disait avant-hier soir qu'il y avait un plan d'arrêté parmi les gauches pour forcer M. Gambetta à prendre la direction des affaires, malgré son désir, manifesté plusieurs fois, de rester en dehors de toute formation nouvelle d'un ministère. Les députés seraient très-résolus à lui forcer la main pour le cas où le cabinet actuel serait mis dans l'obligation de se retirer.

L'attitude, chaque jour plus malveillante de la presse allemande, à l'égard de la France républicaine, depuis les élections du 5 janvier, a été l'objet de l'attention des ministres dans la première réunion qui a eu lieu mardi matin à l'Élysée. M. de Marcère avait apporté la traduction de différentes feuilles allemandes qui étaient de nature à

éveiller la susceptibilité des membres du cabinet.

Depuis quelques jours, M. de Marcère prépare d'importantes nominations qui feraient croire que le ministre de l'intérieur ne croit pas pouvoir prolonger longtemps son séjour à l'hôtel de la place Beauvau. Le ministre prépare son testament politique, dit-on dans son entourage.

M. Challemel-Lacour, sénateur, est nommé ambassadeur de France près la Confédération suisse, en remplacement de M. le comte d'Harcourt, admis dans le cadre de la disponibilité de son grade.

M. le général Faidherbe, dont il a été un moment question pour succéder à M. le général Borel au ministère de la guerre, est malade et atteint d'une paralysie des jambes. Malgré cet état de souffrance, le général sénateur n'a pas voulu que le nouveau Parlement fût inauguré sans lui; il s'est fait transporter à la salle des séances dans une voiture roulante.

On annonce que M. Grandpierre vient, pour des raisons de santé, de donner sa démission de député de la Meuse.

M. Grandpierre appartenait au parti républicain.

On dit aussi que M. A. Simiot, député de la Gironde, serait dans un état désespéré.

2,000 grâces seront accordées cette semaine aux condamnés de la Commune.

Le bruit court qu'on demanderait la suppression du conseil d'Etat.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

XC.

Strecker ne put s'empêcher de rire en le voyant bondir à chaque pas sur sa selle, et il le compara à une paire de pincettes à cheval sur le dos d'une chèvre.

— Ce n'est pas tout cela, dit-il en me prenant le bras, nous allons demander à M. le curé si M. le comte lui a apporté des nouvelles.

— Je n'oserai pas y aller, lui dis-je en le regardant avec admiration.

Il haussa les épaules sans rien dire, et m'entraîna dans la direction du presbytère. Je le suivis, mais j'étais bien décidé à rester à la porte.

Comme nous approchions, M. le comte d'Ordenheim reparut, toujours au grand trot, sauta à bas de son cheval, jeta la bride au domestique, et frappa à la porte du presbytère avec la poignée de sa cravache.

Strecker s'arrêta tout court, et moi aussi. Ce fut M. le curé qui vint ouvrir. M. le comte ôta son chapeau et se mit à lui parler avec vivacité.

M. le curé réfléchit un instant, les yeux baissés; puis il releva la tête, regarda autour de lui, et, nous ayant aperçus, nous fit signe d'approcher.

— M. le comte, nous dit-il, à la bonté de s'occuper de votre pauvre camarade. Il va faire écrire à tous les maires de l'arrondissement, pour les prier de faire faire des recherches. M. le comte désirerait savoir comment Krause était habillé la dernière fois que vous l'avez vu.

Ce fut, bien entendu, Strecker qui prit la parole. M. le comte tira un joli portefeuille de sa poche de côté, et se mit à écrire sous la dictée de Strecker. Strecker ne s'embrouilla pas une seule fois. Il avait fait le portrait de Krause si ressemblant, qu'il était impossible de ne pas le reconnaître à première vue.

M. le comte dit en souriant : — Voilà un gaillard bien intelligent !

M. le curé lui rendit son sourire et déclara qu'en effet Strecker était très-intelligent, et il lui posa la main sur la tête.

M. le comte repartit : M. le curé referma sa porte, et Strecker me dit :

— Je ne sais pas pourquoi l'on prétend que M. le comte d'Ordenheim est dur et orgueilleux.

— Ma foi, lui répondis-je, je n'en sais rien non plus.

— C'est peut-être, reprit Strecker, parce que ses domestiques le sont.

— C'est bien possible, lui répondis-je; mais ils ne le sont pas tous. Celui qui trotte derrière lui a une mauvaise figure, et jusqu'à hier, je ne pouvais le sentir.

Alors je racontai à Strecker ce qui s'était passé la veille dans la boutique du bourrelier.

— Il y a du bon monde partout, voilà ce que cela prouve, dit Strecker en riant.

Je trouvai sa réponse d'autant plus juste que mon père, devant moi, avait dit bien souvent la même chose.

XCI.

Ce Strecker pensait à tout; et en me comparant à lui, je me faisais l'effet d'un engourdi. C'est lui qui eut l'idée d'aller à la mairie; la mairie était fermée. — Allons chez le secrétaire ! Le secrétaire ne savait rien, mais enfin il aurait pu savoir quelque chose. — Allons chez le garde-champêtre ! Le garde-champêtre avait vu un forestier qui prétendait avoir rencontré Krause dans le bois de la Corne. Il avait dépeint Krause au garde-champêtre, et le garde-champêtre avait reconnu que c'était bien Krause. Malheureusement, le forestier s'était trompé de jour; il avait vu Krause la veille de sa disparition. Nous aussi, bien sûr, nous l'avions vu

ce jour-là. Par conséquent, le renseignement du forestier ou rien, c'était la même chose.

Le garde-champêtre nous apprit cependant une chose que nous ne savions pas : M. le comte d'Ordenheim avait beaucoup d'ouvriers occupés à refaire les fossés et les clôtures de ses bois. Il les avait tous envoyés à la recherche de Krause, en leur payant leur journée comme s'ils avaient travaillé pour lui.

Strecker et moi nous nous regardâmes. Nous avions la même pensée : « Il y a du bon monde partout ! »

Comme nous sortions de la maison du garde-champêtre, nous rencontrâmes Seekatz en compagnie des quatre frères Winkel.

Ils étaient rouges comme des coqs, leurs vêtements étaient couverts de poussière; on voyait qu'ils venaient des bois, car ils avaient tous des grandes herbes et des chatons de noisetier à leurs bonnets.

Ils avaient voulu faire comme les hommes, et ils étaient partis à quatre heures du matin; mais ils n'avaient pas été plus heureux que les hommes et n'avaient rien trouvé qu'une paire de vieux souliers dans un ravin. Seulement, ces souliers étaient beaucoup trop petits pour qu'on pût croire que c'étaient ceux de Krause.

Le père Wächter était sous sa tonnelle; sa pipe était sur la petite table de bois peinte en vert, à

grand parti républicain, et il a conseillé à ses collègues de demeurer dans cette voie.

« Quand la cigale eut chanté tout l'été, et qu'elle alla trouver la fourmi, la fourmi lui dit : « Eh bien ! danses maintenant ! » La fourmi avait cette excuse, que la cigale s'était amusée sans songer à l'avenir. Mais si elle, fourmi, après avoir fait ses provisions pour l'hiver, avait entendu, au moment de les manger, une de ses compagnes lui dire : « Non, il faut encore en faire d'autres, » il est probable qu'elle eût répondu : « Mais si nous préparons toujours à manger, quand est-ce que nous mangerons ? »

« S'il est un temps pour les folies, il en est un pour la raison.... »

« Du moment où le grand parti républicain n'a autre chose à faire que ce qu'il a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire rien, ce parti doit être comparé au Juif-Errant, qui marche toujours, mais qui n'arrive jamais. Nous marchons pour le plaisir de marcher. Jusqu'à présent on avait cru que nous avions affaire quelque part ; mais il paraît que ce n'était qu'une petite promenade. »

Ces paroles d'un homme très-sérieux ont été applaudies par des hommes non moins sérieux. Cependant les quatre gauches, car il y en a quatre, se sont réunies pour savoir ce qu'on pourrait bien faire, dans le cas où, tout en pratiquant la plus extrême modération, quelques membres croiraient urgent de faire quelque chose. On n'a encore rien trouvé.

On écrit de Rome :

« La dernière encyclique du Pape avait été préalablement communiquée à tous les souverains de l'Europe et à tous les hauts dignitaires de l'Eglise. Aussitôt que ce document a été connu, de nombreuses dépêches de félicitations sont arrivées au Vatican de toutes parts et surtout de l'Allemagne. »

« On affirme dans les cercles catholiques que le Pape est fermement décidé à prendre l'initiative du rétablissement de la paix et de la concorde entre les nations et l'Eglise. »

« Les journaux constatent l'importance de cette encyclique, qui aborde et discute résolument les problèmes les plus difficiles de la société moderne et en indique la solution au point de vue de l'Eglise. »

Le Journal de Genève fait ainsi la morale « aux Français résidant » dans cette ville :

« Mardi, une affiche tricolore annonçait qu'un certain nombre de Français, résidant à Genève, se proposaient de renouveler, à l'occasion des élections sénatoriales, la manifestation publique qu'ils avaient déjà faite à la suite des élections à la Chambre des députés. En effet, le même soir, un corps de musique suivi d'une centaine de personnes, dont quelques-unes portaient des drapeaux, et entouré d'enfants et de jeunes gens avec des torches et des lanternes vénitienes, a parcouru les principales rues de notre ville, en jouant des airs patriotiques. »

« Ajoutons qu'une collecte avait été orga-

nisée en faveur de l'Hospice général, et que les collecteurs mettaient beaucoup d'empressement à solliciter les offrandes dans la foule assez nombreuse qui se pressait sur le passage du cortège. »

« Comme nous avons déjà une première fois dans des circonstances absolument identiques, exprimé notre opinion sur ces sortes de manifestations, nous jugeons inutile d'y revenir. Nous ne pourrions, en effet, qu'insister de nouveau sur le danger que viennent de créer ces deux incidents pour un pays neutre et frontière comme l'est le nôtre. En eux-mêmes, ils peuvent être parfaitement justifiables, et si la joie causée aux Français républicains par le résultat des dernières élections sénatoriales s'était manifestée dans un local privé, nous n'aurions pu que nous y associer. Mais il peut arriver aussi telle circonstance, où l'organisation d'une semblable manifestation, faite sur la voie publique et par des étrangers, pourrait amener des incidents fâcheux, et dans ce cas, on pourrait regretter, dans l'intérêt de la paix ou de nos rapports avec l'étranger, qu'on eût laissé s'établir un semblable précédent. »

Nous ne savons pas si les Français « résidant » à Genève écouteront ces bons conseils, mais il n'en est pas moins intéressant de noter que la Suisse commencera à s'inquiéter de la situation que lui créent, devant l'Europe, les hôtes que lui ont légués nos malheurs.

Le gouvernement vient de décider la suppression de la Monnaie de Bordeaux.

La France qui, avant les événements de 1870-1871, possédait trois hôtels des Monnaies (à Paris, à Strasbourg et à Bordeaux), ne conservera plus à l'avenir que le premier.

L'administration réalisera ainsi une économie notable. Toutefois, pour respecter les droits acquis, le personnel de la Monnaie de Bordeaux sera provisoirement attaché à la Monnaie de Paris.

Cette suppression n'entravera rien le service, car depuis longtemps la fabrication était fort restreinte à l'hôtel des Monnaies de Bordeaux.

Le Figaro annonce que, de l'avenue de la Grande-Armée à la plaine Monceau, les débitants enveloppent tout ce qu'ils vendent : tabac, beurre, fromage, bougies, etc., etc., dans les débris de romans de Paul Féval. Aucun ne trouve grâce devant les fabricants de cornets, ni le *Drame de la Jeunesse*, ni les *Couteaux d'Or*, ni même le *Bossu*, le populaire *Bossu* !

La cause de ce massacre est le besoin qu'éprouve le célèbre romancier de détruire tout ce qu'il a écrit de trop croûstillant au point de vue des mœurs, ou de trop fiévreux, ou de trop révolutionnaire.

On ne peut pas soupçonner chez M. Paul Féval l'idée d'une spéculation quelconque, mais avouez que ce serait là un excellent moyen de faire courir après des éditions qui s'épuisent.

« Est-ce que vraiment tu crois ?... » — « Est-ce que vraiment je crois quoi ? me demandait-il, en mettant sa main en abat-jour sur ses yeux, pour regarder sur la route. »

« Est-ce que tu crois vraiment que Krause se retrouvera ? »

« Je n'en sais pas plus long que toi, me répondit-il en regardant toujours au loin sur la route ; mais tu vois bien que le père Wächter n'y peut plus tenir, qu'il en tombera malade. Est-ce que je pouvais lui dire qu'il se pressait trop d'espérer ? »

« Non, tu ne le pouvais pas ; tu as bien fait. Et sais-tu ce que nous devrions faire encore maintenant ? Nous devrions nous en retourner chez toi, en passant par chez les Krause. Tu dirais à la mère Krause ce que tu viens de dire au père Wächter, et cela lui ferait peut-être du bien. »

(Magasin pittoresque.) (A suivre.)

En tous cas, on peut dire que M. Paul Féval est lui-même l'exécuteur de ses hautes œuvres.

Chronique militaire.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE.

M. le général Gresley, qui vient d'être nommé ministre de la guerre, a occupé durant plusieurs années, avec éclat, sous le ministère du général de Cissey d'abord, dont la succession lui fut offerte et qu'il refusa, puis enfin sous le ministère du général Berthaut, les importantes fonctions de chef de l'état-major général du département de la guerre. Il a travaillé activement à la réorganisation de nos forces militaires.

M. le général Gresley est un ancien élève de l'Ecole polytechnique, d'où il sortit en 1840. Il entra tout de suite dans l'état-major. Il ne tarda pas à être envoyé en Afrique, où il devint l'aide-de-camp du maréchal Canrobert, alors colonel d'un régiment de zouaves, et à côté de qui il fut grièvement blessé à l'assaut de Zaatcha.

Il resta longtemps en Algérie, y fut chargé de l'administration militaire des tribus sous le gouvernement du maréchal Randon et, plus tard, de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Lorsque éclata la guerre franco-prussienne, le colonel Gresley fut appelé à faire partie de l'armée dont le commandement était confié à M. le maréchal de Mac-Mahon. Il fut attaché en qualité de colonel d'état-major à l'une de ces héroïques brigades de cavalerie, qui immortaliseront dans l'histoire la sanglante journée de Reichshoffen, et nommé général pour sa belle conduite sur le champ de bataille. Prisonnier à Sedan, il fut envoyé à Aix-la-Chapelle.

A son retour d'Allemagne, il fut chargé de présider, à Nancy, à la rentrée en France de nos soldats prisonniers, et bientôt de les organiser et de les diriger sur l'armée de Versailles. Après la prise de Paris, il fut nommé chef de l'état-major du 7^e corps. Un an après, il fut appelé au ministère pour y occuper les fonctions de chef d'état-major et rendre à notre pays les services les plus signalés. C'est au mois de mai 1875 qu'il fut nommé général de division. Au 16 mai il demanda sa mise en disponibilité, et accepta une des candidatures de gauche à un des sièges inamovibles du Sénat lors des dernières élections.

Au mois de novembre 1877, M. de Rochebouët, devenu ministre de la guerre, remplaça comme chef d'état-major général le général Gresley par le général Miribel. M. Gresley passe pour un des officiers les plus instruits et les plus distingués de notre armée.

Par ses opinions politiques, le général Gresley appartient au centre gauche.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le préfet adresse aux maires du département la circulaire suivante :

« Messieurs, l'article premier de la loi constitutionnelle sur les pouvoirs publics du 16 juillet 1875, porte que, le dimanche qui suivra la rentrée des deux Chambres, des prières publiques seront adressées à Dieu dans toutes les églises, pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées. »

« Lorsque vous aurez été avisé par l'autorité ecclésiastique de l'heure de cette cérémonie, vous voudrez bien en faire part aux membres du conseil municipal et aux fonctionnaires qui résident dans la commune, afin qu'ils puissent y assister et déférer ainsi au vœu de la loi. »

« Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée. »

Le Préfet, Abdon BECHADE.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTION.

Angers, 13 janvier 1879.

Un grand nombre de communes du département de Maine-et-Loire sont en ce moment cruellement frappées par une inondation dont les conséquences ne peuvent encore être mesurées.

De grandes misères, qu'augmente encore la rigueur d'un hiver exceptionnel, nécessitent de prompts soulagements.

Nul doute que ces désastres n'éveillent toutes les sympathies, et que les habitants du département qui ne sont pas frappés, ne soient prêts à venir généreusement en aide à leurs concitoyens en détresse.

Dans ce but, l'administration fait un appel pressant à la charité, et des souscriptions vont être organisées dans toutes les communes.

Les fonds seront reçus par MM. les percepteurs et centralisés par M. le trésorier-payeur général.

Une commission, instituée au chef-lieu, sera chargée de la distribution du produit des souscriptions.

Le Préfet de Maine-et-Loire, Abdon BECHADE.

La Loire baisse très-lentement. Aujourd'hui jeudi, à midi, elle marquait encore 4^m 60 à l'étiage du pont Cessart.

La chasse sera close dans la zone du Centre et de l'Ouest le dimanche 2 février.

Les conseils municipaux des communes du département se réuniront, le dimanche 2 février prochain, en session ordinaire. Cette session pourra durer dix jours ; elle sera close le 14 février.

Les conseils s'occuperont de tous les objets d'intérêt communal sur lesquels MM. les maires jugeront à propos d'appeler leur attention, et généralement de toutes les matières rentrant dans leurs attributions.

EN PAYS INONDÉ.

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire, paru à Angers, mardi midi :

« Nous avons vu dimanche la partie basse du pays inondé, depuis la rupture de la Guibrette jusqu'à la levée-route de Montjean à Champtocé ; nous avons visité hier la partie haute, de la rupture de la Guibrette à la Possonnière. »

« C'est au grand pont de la Possonnière, dit pont de l'Alleud, que commencent à se faire sentir pour la vallée de la Loire (rive droite) les effets de la rupture de la digue. »

« La levée de la Loire, du pont de l'Alleud aux ponts et à la route de Chalennes-Saint-Georges, soit 5 kilomètres environ, est pour tout le pays la seule voie de communication. Le courant de la Loire la bat avec violence d'un côté ; de l'autre s'étendent sur une largeur de 1 et de 2 kilomètres, les champs couverts de plusieurs mètres d'eau. Au milieu, les fermes et les habitations sont bloquées par les eaux. »

« La route de Chalennes à Saint-Georges-sur-Loire, pourtant très-élevée au-dessus des terres, disparaît en certains endroits sous plus d'un mètre d'eau ; en outre, le courant y a fait trois brèches de plus de 40 mètres de large. Toute communication par terre est impossible. Hier matin, les gendarmes n'ont pu faire le service de correspondance de Chalennes à Saint-Georges qu'en bateau. »

« De la route de Chalennes-Saint-Georges à la rupture de la Guibrette, en suivant la levée de la Loire, le spectacle devient à chaque pas plus navrant ; plus on avance, plus l'inondation s'accroît ; toute la vallée est couverte par un fleuve impétueux à peu près jusqu'à la ligne du chemin de fer. »

« Des bateaux circulent d'une maison à l'autre, portant des vivres et des provisions. Les habitants déménagent et conduisent sur la levée leur mobilier et leurs bestiaux. D'autres, n'ayant rien à donner à leurs bêtes, se rendent en bateau sur leurs champs de choux ou de navets, et avec de longues gaffes essaient d'arracher à l'inondation de quoi nourrir leur bétail. D'autres encore travaillent à sauver leurs barges de foin et de paille ou à arrêter les fourrages entraînés par le courant. »

« A la rupture de la Guibrette, large aujourd'hui de plus de 450 mètres, la Loire s'est littéralement creusée un second lit ; elle passe comme un torrent d'une irrésistible violence au travers de la brèche et se lance dans la vallée jusqu'à la route-levée de Montjean à Champtocé qui, rompue et brisée sur un espace de plus de 200 mètres, lui livre enfin passage et écoulement dans la boire de Champtocé. »

« La mairie de Saint-Georges-sur-Loire fait distribuer des secours en pain et en viande, et une consolation dans ce désastre. »

côté d'un livre qu'il avait apporté pour se distraire, mais qu'il ne lisait pas. Il était immobile, et semblait donner toute son attention au bourdonnement des abeilles. Il tressaillait en nous voyant ; il essaya de se relever, et retomba sur sa chaise comme épuisé, en nous disant :

« Eh bien ? »

Strecker lui raconta tout ce que nous avions vu et entendu.

Le père Wächter se tenait le genou gauche à deux mains, et il écoutait, la tête baissée, sans faire un seul mouvement.

« Puisque tout le monde s'en mêle, dit-il, et que l'on a fouillé presque partout, il me semble que l'on pourrait concevoir quelque espérance. Je veux dire que ce ne sera peut-être pas l'épouvantable malheur auquel nous avions tous songé d'abord. Je ne voudrais pas me mettre à espérer trop vite, de peur d'être cruellement trompé ; mais il me semble, il me semble... »

Il disait cela d'un air rêveur, l'air de quelqu'un qui voudrait espérer bien plutôt qu'il n'espère réellement.

Nous nous taisions tous les trois, et cela devenait très-embarrassant ; c'est Strecker qui prit la parole.

« Oui, monsieur Wächter, dit-il avec assurance, vous avez bien raison, s'il y avait eu un malheur, on le saurait déjà ; Krause se sera tout

c'est de savoir, qu'en fait de victimes, il n'y a eu jusqu'ici qu'un cheval noyé.

Une circulaire, qui vient d'être adressée aux préfets par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, leur donne des instructions au sujet des enquêtes qui doivent être ouvertes préalablement à l'établissement de tramways dans la traversée des villes et des villages. L'enquête de commodo et incommodo doit avoir lieu lorsque le défaut de largeur des voies à emprunter oblige à placer les rails sur l'un des côtés de la chaussée.

Désormais, le dossier de cette enquête, qui se confondra avec l'enquête d'utilité publique, devra contenir notamment un plan détaillé de toutes les parties des rues où l'exécution du tramway ne laisserait entre la clôture et la bordure du trottoir qu'une distance inférieure à 2 m. 60 et, dès lors, insuffisante pour le stationnement des voitures ordinaires.

M. de Freycinet recommande de plus aux préfets d'adresser, outre l'avis général qui doit être donné à tous les intéressés, un avertissement spécial à chacun des propriétaires au droit desquels le projet implique une atteinte à la faculté de stationnement.

La fusion des deux enquêtes en une simplifiera la procédure, et les intérêts des particuliers trouveront, dans l'appréciation d'une commission d'enquête, une garantie plus grande encore que dans l'avis d'un commissaire-enquêteur.

Regrets tardifs. — Deux barriques de cidre estimées 80 fr. ont été volées dans la cave de la dame Bouvet, fermière au village de l'Aubigny, commune d'Aviré. La brave fermière, constatant cette audacieuse soustraction, n'a pu s'empêcher de s'écrier : — Quel malheur que je n'aie pas bu tout de suite mes deux barriques !...
(Union de l'Ouest.)

LA CATASTROPHE DE CHISSEAUX.

On lit dans l'Indépendant, de Tours : « Nous avons reçu quelques nouveaux détails sur l'épouvantable catastrophe de Chisseaux. »

Le garçon d'honneur qui avait eu les deux jambes broyées n'a pu survivre à la double amputation qu'il a été obligé de subir. La jeune fille qui avait eu le pied engagé dans une chaudière contenant des braises en ignition a dû également subir l'amputation de la jambe. Le pied était entièrement carbonisé.

Le nombre des blessés s'élève à quatorze, parmi lesquels plusieurs ont été cruellement atteints. Ainsi, un jeune homme de Francueil a le pépale fracassé; sa femme est couverte de blessures, dont l'une fort grave à la partie supérieure du crâne.

L'enterrement des cinq premières victimes a eu lieu avec une grande solennité. Les corps de ces malheureux ont été, sur le vœu exprimé par leurs parents, inhumés dans une fosse commune.

On écrit du Temple de Bretagne à l'Union bretonne de Nantes :

« Un bien grand malheur vient d'arriver dans notre commune. »

Dans la journée du 4 courant, les sieurs Lemarié père et fils, accompagnés de leurs domestiques, quittaient la ferme pour aller travailler aux champs.

En chemin, le fils Lemarié avait déposé son fusil sur le bord d'un fossé.

Vers le soir, le jeune homme quitta le travail pour chasser un peu avant la nuit; il eut l'imprudence de reprendre son arme par le canon; mais le chien du fusil s'étant accroché dans une branche d'arbre, le coup partit et le malheureux jeune homme, âgé de 24 ans, reçut toute la décharge en pleine poitrine.

A ces cris, son père accourut suivi de tous les cultivateurs qui se trouvaient dans les champs voisins; malgré tous leurs soins, le mal fut bientôt reconnu sans remède. Les médecins, appelés en toute hâte, n'ont pu que constater la mort de cet infortuné jeune homme.

NIORT.

Nous lisons dans le *Poitou* :

On nous rapporte que, lundi soir, trois aimables polissons en rupture d'atelier,

après avoir longtemps et longuement fêté la Saint-Lundi, entrèrent, vers 9 heures 1/2, dans un cabaret de la rue Brisson, à Niort. Ils demandèrent impérieusement à boire. On leur refusa, d'abord parce qu'ils étaient ivres, ensuite parce qu'ils doivent au maître du cabaret.

Ce voyant, ces trois ivrognes se mirent à faire tapage et à crier : « Nous sommes en république, tout est permis ! » Et l'an, l'an d'un coup bien appliqué ils firent voler en éclats une des glaces de la porte d'entrée.

Quelles jolies moeurs que les moeurs républicaines ! en jager par cet échafaud !

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1878.

NAISSANCES.

- Le 4. — Léontine Dézé, rue de Fenet.
- Le 5. — Julien-Léon Bouchaud, petite rue Saint-Nicolas. — Julie Lequeur, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Marie-Appoline Dujon, rue d'Alsace.
- Le 7. — Adèle-Augustine Loigerot, rue du Marché-Noir.
- Le 8. — Théodore Bureau, place de l'Arche-Dorée. — Marie-Christine-Léonie-Germaine d'Esclajibes d'Host, rue du Prêche.
- Le 9. — Etienne Cléret, bameau du Petit-Puy.
- Le 10. — Marie-Léontine Ratouis, à l'Hospice.
- Le 12. — Marguerite Colombel, rue Saint-Jean.
- Le 14. — Jules Cocuau, rue de Fenet.
- Le 15. — Marcel-Jean Gauthier, rue Saint-Nicolas. — Pauline-Jeanne Gabilleau, rue du Portail-Louis.
- Le 16. — Louise Hamon, rue de la Visitation.
- Le 17. — Emile-Auguste Sauquet, rue Haute-Saint-Pierre. — Suzanne Combier, rue Saint-Nicolas.
- Le 18. — Alfred-Jacques Chenevreau, rue de Rouen.
- Le 19. — Adolphe Saulais, rue de Fenet.
- Le 20. — Marie-Alice-Antoinette-Henriette Vœlcker, quai de Limoges.
- Le 22. — Paul-Emile Baugé, quai de Limoges.
- Le 25. — Frank-Noël Hales, rue d'Orléans.
- Le 27. — Alexandre Jalambic, rue Saint-Nicolas.
- Le 28. — Lucien-Jules-Victor-Théodore Girod, rue de l'Île-Neuve.
- Le 30. — Raymond Chevet, rue de la Visitation. — Emile Foussard, rue Beaurepaire. — Marie-Aurélien Hervigo, à l'Hospice.

MARIAGES.

- Le 7. — Victoria-Blaise-Marcelin Luquet, cultivateur, a épousé Marie Bidant, domestique, tous deux de Saumur. — Charles Loyau, sabotier, a épousé Marie-Louise Moisan, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 14. — Charles-Joseph Cocuau, tonnelier, a épousé Marie Dudé, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 28. — Louis-Ferdinand Bossuet, domestique, a épousé Clémence-Arsène Mainfrais, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 4. — Julie-Françoise Marcognée, 3 mois, place Saint-Michel. — Hortense Piètre chapelier, 80 ans, veuve Pierre Champ, à l'Hospice.
- Le 7. — Léon Moricet, propriétaire, 70 ans, port Sigongne. — Marie-Louise Pallu, sans profession, 53 ans, épouse Louis Alzon, au Petit-Puy.
- Le 8. — Claudine Piffard, rentière, 66 ans, veuve Claude Lauvergnat, rue Cendrière. — Anne Dubois, sans profession, 48 ans, épouse Victor Raimbault, rue Beaurepaire.
- Le 10. — Marie-Montmarie, rentière, 96 ans, veuve Laurent Bastien, rue du Portail-Louis. — Prosper-Marie Derouët, 1 mois, quai Saint-Nicolas.
- Le 13. — Marie Jousselin, rentière, 60 ans, à l'Hospice. — Marie-Louise Ratouis, 3 jours, à l'Hospice. — Paul Milonneau, cultivateur, 22 ans, à l'Hospice. — Louise Albert, 3 ans, à l'Hospice. — Louis Ossant, rentier, 78 ans, rue de Rouen.
- Le 15. — Pierre Pichon, docteur-médecin, 62 ans, rue du Puits-Tribouillet.
- Le 16. — Félicité Blandin, sans profes-

sion, 80 ans, veuve Joseph Sanipère, Grand-rue.

Le 17. — Marie-Victorine Coquin, lingère, 78 ans, veuve Jean Jouan dit Lamiche, à l'Hospice.

Le 18. — Marie Moreau, couturière, 70 ans, veuve François Harrault, à l'Hospice.

Le 20. — René-Louis Gaultier, facteur du chemin de fer, 34 ans, rue de la Croix-Verte. — Adolphe Saulais, 2 jours, rue de Fenet.

Le 24. — Valentine Guillet, journalière, 50 ans, veuve Louis Geizet, rue de Lorraine. — Guillaume Pinet, journalier, 84 ans, à l'Hospice. — Pierre Assier, cultivateur, 80 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Françoise Vergnot, couturière, 33 ans, à l'Hospice. — Jean-Baptiste Malécot, cordonnier, 49 ans, à l'Hospice. — Urbain Milonneau, journalier, 60 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Jean Gasné, tisserand, 82 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Lucien Barbou, dit Denis, propriétaire, 70 ans, quai de Limoges. — Véronique Volland, marchande de légumes, 79 ans, épouse Pierre Thibault, rue des Saulais. — Jules Cocuau, 15 jours, rue de Fenet. — Marie-Louise Riobé, domestique, 64 ans, veuve Etienne Allory, à l'Hospice.

Le 28. — Jeanne Pasquier, lingère, 55 ans, veuve René Pichot, place Saint-Michel. — Ernest Grolleau, cafetier, 42 ans, rue du Petit-Pré.

Le 29. — Marie-Clémentine Boulay, rentière, 73 ans, épouse Adolphe Gillet, rue de la Gueule-du-Loup. — Héloïse Guillot, sans profession, 59 ans, veuve Augustin Fontaine, rue de la Comédie. — Adolphe Boret, représentant de commerce, 36 ans, rue de la Marine. — Marie Rivière, couturière, 64 ans, épouse Pierre Moris, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Jeanne Piroys, sans profession, 95 ans, veuve Joseph Poulain, rue de la Visitation.

Le 31. — René-Etienne Gallé, journalier, 80 ans, rue de la Visitation. — Gertrude Joséphine Lagrandeur, sans profession, 80 ans, veuve Auguste Lecoq, rue de la Tonnelle.

Faits divers.

Avis aux personnes trileuses qui font usage la nuit des traditionnelles « bouteilles aux pieds ».

Plusieurs personnes de Fécamp se trouvaient dernièrement au Havre. On avait mis chauffer dans un poêle des « boules » dont le bouchon était resté. Tout à coup, une des personnes — une dame — eut l'imprudence de s'approcher du poêle, et à ce moment le bouchon, soulevé par la vapeur, lui jaillit à la figure si malheureusement que l'œil gauche a été défoncé. Inutile de dépeindre les souffrances que la malheureuse a éprouvées.

Un hôtel de la rue des Récollettes, à Marseille, a été, dans l'après-midi de dimanche, le théâtre d'un drame conjugal dont voici les principales circonstances. La nommée Louise Raymond, âgée de 49 ans, s'est mariée il y a trois ans avec un peintre en bâtiments nommé Jouve (Narcisse-Claude), âgé de 26 ans.

Cette union, paraît-il, n'avait pas été heureuse. Le mari se livrait à la paresse et dissipait en débauches le peu d'argent que sa femme gagnait. De plus, il la maltraitait fréquemment.

Dimanche, Jouve engagea sa femme, qui paraissait fatiguée, à prendre du repos, et, au moment où elle se disposait à se coucher, il lui appuya sur l'oreille un revolver et fit feu à deux reprises. Puis, croyant sa femme morte, Jouve mit le canon de l'arme dans sa bouche, pressa la détente et tomba raide mort. Aux cris de secours poussés par Louise, le personnel de l'hôtel accourut, on lui prodigua les premiers soins et on la porta à l'hôpital. Les blessures mettent sérieusement sa vie en danger.

PRIME UNIQUE ! ! !

Tout abonné nouveau à la *Situation financière* (4 fr. par an), journal de grand format, 8 pages de texte, paraissant le dimanche, le plus complet, le mieux informé et le plus accredité des journaux financiers, reçoit à titre de prime gratuite 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de l'im-

portante maison Hachette, avec la faculté de prendre le supplément de livres qui lui conviendra, en bénéficiant sur le prix de la remise faite aux libraires.

Ces livres sont envoyés directement par l'Administration du journal, qui fait, sur avis, parvenir un catalogue à l'abonné.

Adresser 4 fr. en timbres-poste ou bon de poste à l'Administration de la *Situation*, 33, rue Vivienne, à Paris, ou à M. LARCHÈVEQUE, receveur de rentes, à Saumur.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 20 janvier 1879.

Avec le concours de M^{lle} GAYET, forte chanteuse du Théâtre-Royal de Gand.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de DONIZETTI.

Distribution. — Fernand, M. LEROY; Alphonse, roi de Castille, M. ROUCÉ; Balthazar, M. SUREAU; Gaspard, M. LÉONCE; Léonor, M^{lle} GAYET; Inès, sa suivante, M^{lle} TAUBAU. — Moines, seigneurs et dames de la cour.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SUCCURSALE DE SAUMUR :

4, Place de la Bilange.

COUPON DE JANVIER

BANQUES DÉPARTEMENTALES.

Le Conseil d'administration de la Société générale des Banques départementales a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires de la Société que le coupon de janvier de 7 fr. 02 1/2 par action (impôt déduit) est payable à partir de ce jour dans les bureaux de la Société. MM. les Actionnaires n'ont qu'à nous adresser leurs coupons et ils recevront les fonds par retour du courrier.

Ce coupon est également reçu, comme espèces, en paiement d'achats de titres.

Le Président du Conseil d'administration, COMTE DE MORRY.

CAISSE SYNDICALE

RENTES FRANÇAISES

AVIS.

Le Conseil d'administration de la Société générale des Banques Départementales a l'honneur d'informer MM. les porteurs de parts de la Caisse syndicale des Rentes françaises (jouissance de septembre 1878) qu'à partir du 16 décembre, ils auront à recevoir pour leur trimestre (Septembre, Octobre, Novembre), tant comme intérêts que comme dividende, la somme de 24 40 pour chaque part.

En trois mois, avec une Part de 250 francs, nos clients ont un bénéfice de 24 fr. 40, c'est-à-dire 10 0/0 de bénéfice et d'intérêt annuels.

Cet intérêt et ce dividende ne modifient aucunement le prélèvement salulaire relatif aux fonds de réserve.

SUCCURSALE DE SAUMUR :

4, Place de la Bilange.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, pyssenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,544 : Naples, le 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire, j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal, j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Pâtié de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu ! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4; 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDARD; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicerie; LEVÊQUE, négociant, rue Planchenet; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Saumur, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicerie, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin	4 h. 30 m. soir
10 h. 10 m. soir	4 h. 45 m. soir	4 h. 10 m. soir	10 h. 10 m. soir
3 h. 20 m. matin	10 h. 10 m. matin	11 h. 50 m. matin	—
7 h. 45 m. soir	—	—	—

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
5 h. 50 m. matin	40 h. 20 m. matin	4 h. 40 m. soir	—
12 h. 40 m. soir	9 h. 40 m. soir	—	—
1 h. 45 m. matin	10 h. 40 m. matin	—	—
6 h. 35 m. soir	11 h. 20 m. soir	—	—

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 10 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76 40		35	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	365			Canal de Suez	712 50	1 25	
3 % amortissable	79 35		40	Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	780			Crédit Mobilier esp.	715		17 50
4 1/2 %	108 25		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	678 75		1 25	Société autrichienne	428 75		9 50
5 %	113 15		20	Crédit Mobilier	480		2 30	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	501 22		75	Crédit foncier d'Autriche	478 75		5	Orléans	302 50		
Dep. de la Seine, emprunt 1857	341		1 50	Charentes, 500 fr. t. p.	684 50	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée	361 50		
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	525			Paris-Lyon-Méditerranée	1082 50		1 25	Est	359 50		
— 1865, 4 %	534			Est	835			Nord	368		
— 1869, 3 %	412			Nord	430		7 50	Ouest	359 50		
— 1871, 3 %	400			Orléans	418 50			Midi	358 50		
— 1875, 4 %	520			Ouest	762 50			Charentes	—		
— 1876, 4 %	519			Compagnie parisienne du Gaz	1263 50		50	C ^{ie} Canaux agricoles	276 25		
Banque de France	3030			C. gén. Transatlantique	475			Canal de Suez	365		
Comptoir d'escompte	767 50	2 50									
Crédit agricole, 300 f. p.	470		2 30								

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS,

3 heures	3 minutes du matin, express-poste omnibus-mixte (s'arrête à Angers)
6	15
6	50
10	10
7	15
10	27

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS,

3 heures	28 minutes du matin, direct-mixte omnibus express (s'arrête à Angers)
8	21
9	40
13	40
4	44
10	58

Le train partant d'Angers à 3 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

BUREAUX : 29, RUE SAINT-ROCH. 46^e ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 fr. 50; MUSÉE et MODÈS réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Étienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Pouquet, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Käuffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.

Collection : les 30 premiers volumes, chacun, Paris, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42; Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTES.

MODÈS VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Recréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes, etc., Ouvrages nouveaux; Musique, Chiffres des abonnés en broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements, franco, 8 fr. 50, avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs.

Etudes de M^{rs} LE BLAYE et de M^{rs} MEHOUS, notaires à Saumur.

A VENDRE
DE GRÉ À GRÉ,
UNE PROPRIÉTÉ
Dépendant de la succession de M. Léon Moriel.
Ayant façade sur la place du port Cigogne et sur la rue des Capucins, consistant en vaste bâtiment divisible, écuries, remises, magasins, cour et jardins.
S'adresser auxdits notaires.

Etude de M^{rs} THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

CONTINUATION ET CLÔTURE DE LA VENTE DE CHAUSSURES
Dépendant de la faillite de M^{rs} veuve DUBAS.
Le samedi 18 janvier 1879, à une heure.
Devant l'un des kiosques de la place de la Bilange.
Il sera vendu :
Quantité de chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants;
Une excellente machine à coudre pour tailleur.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ.

A VENDRE
VIN ROUGE
Récoltes 1877 et 1878.
S'adresser à M. PORRIER, aux Rigaudières, commune d'Allouines.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN
A EAU ET A VAPEUR
DE LA BLANCHISSERIE
Situé commune de Doué,
Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.
On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.
Beaux logements et servitudes.
S'adresser à M. Stenon, marchand de bois à Soulanges, ou à M^{rs} TAURBAU, notaire à Doué. (26)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT
Rue Haute-Saint-Pierre.
Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.
S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

A VENDRE
UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur.
S'adresser au bureau du journal.

AVANCES
et ouvertures de crédit de banque
aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un commanditaire pour une somme de 20,000 francs.
S'adresser à M^{rs} Méhous, notaire à Saumur. (4)

ON DEMANDE UN MÉNAGE la femme comme cuisinière, le mari pour jardiner et le service des chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

L'ARGENT
Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers
PARAIT TOUS LES SAMEDIS
Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS
SEIZE PAGES de TEXTE — PUBLIE tous les TIRAGES
Par an **4** francs
Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.
ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE
99, rue Richelieu, 99
PARIS

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

RHUMATISMES
Neuf guérisons sur dix par le
SALICYLATE DE SOUDE
SCHLUMBERGER
La Boîte 3 fr. SEUL DÉPÔT à Saumur, chez M. CHEVRIER, pharmacien, 21, rue Montmarie, Paris.
EXIGER la marque Schlumberger, seule garantie de pureté.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. RIELLANT
DENTISTE
Place de la Bilange, n° 4.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.
Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chemis pour chiens, Corbeilles en fer et en fer tourné.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.
En vente à Saumur, chez tous les Libraires.
L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE
D'HOMÈRE
MISES A LA PORTEE DE TOUT LE MONDE
Par F. DABURON, ancien magistrat.
L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).
Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.
Saumur, imprimerie de P. GODET